

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-045

OBJET : CHANGEMENT DE NOM DU CAMPING "LES SALORGES"

L'an 2024, le 06 juin à 18H30, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 30/05/2024 en SALLE PANORAMIQUE - HIPPODROME DE LA LOIRE - CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLÉ, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLÉ, Thierry GADAIS, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Lydie RETAILLEAU, Yves-Marie DELANOE, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Pierre LAUDEN, Katell RABY, Karine DESVARD, Patrice DRAIGNAUD, Solène LAUNAY, Guinard MARNE, Didier CHAUVIERE, Christian RIVIER, Philippe MIKO, Benoit LONGEON

Etaient excusés avec procuration :

Alexia ROUSSEAU pouvoir à Franck CLOUET
Pascal PHILIPPE pouvoir à Katell RABY
Didier PROUX pouvoir à Lydie RETAILLEAU
Cécile SACHOT pouvoir à Patrice DRAIGNAUD
Stéphanie MELOT pouvoir à Yves-Marie DELANOE
Aude JOUSSE pouvoir à Karine DESVARD
Anaïk FOURDILIS pouvoir à Benoit LONGEON

Etaient absents :

Bruno FOUCHARD, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ

Désignation d'un secrétaire de séance : Pierre LAUDEN a été désigné secrétaire de séance,

Rapporteur : Daniel GUILLÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'avis du bureau municipal du 27 mai 2024 ;
VU la convention de délégation de service public et ses annexes joints à la délibération 2023-28 du 10 mai 2023 portant sur l'attribution du choix du délégataire ;
VU le Bureau Municipal du 29 avril 2024 ;
VU le Bureau Municipal du 27 mai 2024 ;

EXPOSÉ

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé en date du 10 mai 2023 le choix de Monsieur YEH Zhimo et Madame DIDIER Léa comme concessionnaires du service public, a qui est venue se substituer la société « S.G.E. » dans un délai de deux mois suivant la notification du contrat, pour la gestion et l'exploitation du terrain de camping « Les Salorges » de Cordemais, pour une durée de 6 ans.

Un bilan a été effectué avec les délégataires lors d'une réunion du Bureau Municipal en date du 29 avril 2024 durant laquelle divers points ont été abordés et notamment la modification de nom du camping en lien avec la volonté des délégataires de bien identifier les changements et les évolutions du camping.

Il a été proposé au Bureau Municipal du 27 mai 2024 « Le camping de la Loire de Cordemais » au vu de sa situation géographique, la rareté du nom et l'image forte existante sur la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le choix du nouveau nom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le choix du nouveau nom du camping « Le camping de la Loire de Cordemais » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-214400459-20240606-2024DL045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2024 Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

Publication : 10/06/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération adoptée par 22 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.

Le Maire

Daniel GUILLÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

